

CPPPEHDAA
Comité conjoint
Politiques pédagogiques (C.P.P.) et Comité paritaire EHDA (CPEHDAA)

Compte rendu CPP-CPEHDAA du 7 octobre 2025

Présences : Boisjoli, Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	Brousseau, Kim	<input checked="" type="checkbox"/>	Brun, Louis-Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>
Charbonneau, Katy	<input checked="" type="checkbox"/>	Constantineau, Joëlle	<input checked="" type="checkbox"/>	Crépeau, Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>
Dumoulin, Mariève	<input checked="" type="checkbox"/>	Duval, Linda	<input type="checkbox"/>	Fleurent, Katherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Jacques, Janick	<input checked="" type="checkbox"/>	Lafontaine, Annick	<input checked="" type="checkbox"/>	Lebeau, Jennifer	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouellet, Josiane	<input checked="" type="checkbox"/>	Tessier, Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>		

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Animation : Daniel Boisjoli Secrétariat : partie patronale		
2. Adoption de l'ordre du jour		
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 5 juin 2025	<p>Point 5 : Cueillette des besoins en formation des enseignants pour 2025-2026</p> <p>La partie patronale donne un résumé des besoins qui sont ressortis de la consultation qui a été effectuée auprès des enseignants au niveau du primaire et du secondaire. Elle informe que les besoins ont été considérés afin de pouvoir offrir de la formation qui répondra aux besoins soulevés.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p>Point 6 : Pour l’an prochain : dates, modalité de fonctionnement, sujets, sous-comités</p> <p>La partie syndicale précise que la date du 20 janvier sera réservée pour les membres du comité restreint qui travaille sur la DA.</p> <p>Point 7 : Dépôt du document <i>Objectifs, principes et critère de répartition des ressources financières pour 2025-2026</i></p> <p>La partie patronale mentionne que les recommandations ont été acheminées à temps pour la consultation.</p>	
<p>4. Fonctionnement et modalités des rencontres pour l’année 25-26</p>	<p>Référence au document déposé sur le TEAM</p> <p>04. Fonctionnement et modalités CPPPEHDAA 24-25.pdf</p> <p>À noter : petite coquille au niveau des membres, il faut changer Éline Boulianne par Jennifer Lebeau.</p>	
CPP		
<p>5. Instructions annuelles 25-26</p>	<p>La partie patronale fait un résumé des nouveautés que nous pouvons trouver dans le document des instructions annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrivée du programme CAPS II qui est facultatif pour 25-26, mais qui sera obligatoire pour 26-27. Un seul groupe au secondaire est concerné et l’accompagnement est déjà débuté. - Nouveau programme développement des compétences personnelles et sociales. Des outils nous arrivent du MEQ qui sont bien construits et aidant pour les équipes-écoles. Les deux parties vérifieront qui doit en être responsable. Les RÉ sont en appropriation et prépareront un accompagnement auprès des équipes-écoles. - Petits changements au niveau du bulletin (le canevas et non le contenu). 	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
<p>6. Nouveau programme de français en expérimentation</p>	<p>La partie patronale informe qu'une équipe expérimentale a été retenue à notre CSS, au secondaire à l'EPSJ. L'expérimentation est sous embargo, mais le programme est disponible sur internet. Le nouveau programme sera obligatoire au primaire et au secondaire pour 26-27. Les RÉ prépareront une offre de formation selon ce qui leur sera proposé par le MEQ. Une mesure est disponible afin de permettre le déploiement et l'accompagnement.</p>	
<p>7. Normes et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notes minimales • Les 5 thèmes 	<p>La partie patronale informe qu'après un travail de collaboration avec la partie syndicale, il a été convenu qu'il n'y a pas de possibilités d'imposer un barème de notes minimales ce qui irait à l'encontre de la L.I.P.</p> <p>La partie syndicale résume les informations contenues dans le document suivant en s'attardant surtout sur les informations de gauches 07. SPEHR NMEA.pdf.</p> <p>La partie patronale soulève le fait intéressant qu'il n'y a pas de dates précises dans le processus ce qui permet à une équipe-école de faire un chantier en profondeur qui peut s'étendre sur plus d'une année.</p> <p>La partie patronale nomme que toutes les directions ont eu l'information relative aux normes et modalités.</p> <p>La direction de l'EPSJ expose le plan de travail qui sera amorcé à l'EPSJ cette année.</p>	
<p>8. Suivi du portrait de l'organisation scolaire au 30 septembre</p>	<p>La partie patronale met sous la loupe l'école de Nominique qui reste sous surveillance en termes de maxima, mais est très satisfaite de l'organisation scolaire dans le contexte connu de restrictions budgétaires au primaire.</p> <p>Nous pouvons aussi avoir sensiblement la même observation au secondaire</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p>Une précision est donnée pour le secondaire : le nombre de groupe dans l'organisation scolaire est basé sur les groupes de français.</p> <p>La partie syndicale explique ce qu'on entend par moyenne et maxima dans les règles de formation des groupes. Elle souligne qu'il reste à préciser les motifs pour lesquels les groupes se retrouvent en dépassement au CSS.</p>	
<p>9. Stagiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la lettre finale pour compensation • Bilan financier 24-25 • Topo des stagiaires annoncés pour 25-26 	<p>La partie patronale débute en consultant les membres sur la lettre contenant toutes les informations sur la compensation de stagiaires. Les deux parties s'entendent sur le contenu de la lettre, aucune modification n'est suggérée.</p> <p>La partie patronale fait état du bilan financier en expliquant qu'il y a eu depuis quelque temps des erreurs au niveau des codes utilisés pour suivre le budget ce qui fait en sorte que nous serions plutôt en dépassement de budget. Il a été convenu de suivre encore les dépenses une prochaine année avant de proposer des changements dans la répartition.</p> <p>Total de 38 stagiaires placés à notre CSS pour 25-26.</p>	
<p>10. GPAÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan financier 24-25 • Dépôt de la lettre pour les écoles 	<p>La partie patronale débute en consultant les membres sur la lettre contenant toutes les informations sur les allocations prévues aux enseignants ayant un groupe à plus d'une année d'étude. Les deux parties s'entendent sur le contenu de la lettre, aucune modification n'est suggérée.</p> <p>La partie patronale fait état du bilan financier en expliquant que le 494 \$ alloué par la mesure 15 142 est bien dépensé, mais le montant alloué pour les journées de libérations additionnelles du CSSHL avec CP est moins utilisé. Des hypothèses sont émises concernant la non-utilisation des journées de libérations additionnelles du CSSHL et la partie syndicale demande à la partie patronale de réfléchir sur la possibilité d'utiliser les sommes non utilisées dans les journées de libérations additionnelles pour certains groupes en adaptation qui ont plus d'une année d'étude et qui utilisent le PFEQ afin de pouvoir les</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p>utiliser pour de la planification personnelle. La partie patronale explique qu'une offre d'accompagnement existe déjà pour les groupes en AS pour les nouveaux enseignants pour une période de trois années. La partie syndicale mentionne qu'il serait intéressant de pouvoir avoir une présentation de cette offre de service au même moment que nous parlerons des GPAÉ lors du CPPPEHDAA.</p>	
<p>11. Bilan élèves en MO 24-25</p>	<p>La partie patronale fait état du nombre d'élèves en MO au CSSHL en utilisant le document suivant : 11. Copie de Élèves en modifications 2024-2025 résumé.xls</p> <p>La partie patronale nomme qu'il n'est pas nécessaire de faire un P.I. pour mettre un élève en MO en lien avec le programme ILSS.</p>	
<p>12. Calendrier scolaire 26-27 et calendrier JP réservées à la formation</p>	<p>La partie patronale consulte les membres concernant une proposition de calendrier scolaire pour 26-27. Les deux parties s'entendent sur le contenu du calendrier et soulèvent qu'il respecte les encadrements légaux. Les membres recommandent que la pédagogique du lundi 5 octobre soit déplacée au vendredi 9 octobre. La question est soulevée à savoir si la même forme utilisée pourrait porter à confusion entre les congés mobiles et le service de garde fermé.</p> <p>La partie patronale présente le calendrier prévu des journées pédagogiques réservées ou non à la formation 12. MàJ 4 avril 2025 JPréservées25-26 Officiel.pdf</p>	
<p>13. Cadre de référence Intégration linguistique, scolaire et sociale</p>	<p>Les membres sont invités à donner leurs recommandations, leurs suggestions concernant la cadre de référence ILSS.</p> <p>Suggestions : Hiérarchiser les références, ajouter en référence les articles 6 et 7 du régime pédagogique, ajouter la valeur 32 dans notre cadre de référence.</p> <p>Commentaire : Dans l'annexe 26 de l'entente nationale des enseignants, il est mentionné qu'il doit y avoir dans le protocole une évaluation en français et en mathématique alors que nous ne retrouvons pas l'évaluation en mathématique dans le cadre de référence.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
14. Politique admission inscription des élèves	La partie patronale explique les principaux changements, dont celui de fournir 2 preuves d'adresse de la part des parents. Aucune suggestion ou commentaire ne sont émis de la part des membres.	
15. Règles de passage au primaire	<p>La partie syndicale explique qu'il ne faut pas confondre les règles de passation établies par le CSS en collaboration avec la partie syndicale et les règles de passage que chacune des écoles doit se doter selon la L.I.P. 96.15 alinéa 5.</p> <p>Il est soulevé que les règles de passage soient incluses dans le document des normes et modalités. La partie syndicale recommande officiellement que les règles de passage soient travaillées d'ici janvier alors que la partie patronale nuance en mentionnant qu'un échéancier sera réalisé par les directions afin que le tout soit expérimenté lors de la réflexion des classements au printemps.</p>	
CPEHDAA		
16. Services complémentaires	<p>La partie patronale résume les services complémentaires offerts au CSSHL et fait référence aux deux documents de répartition déposés sur le TEAMS.</p> <p>Elle précise qu'il n'y a plus de suivi des services TES par le budget EHDAA puisque les sommes sont maintenant décentralisées dans les écoles.</p>	
AUTRES		
17.		
18.		